

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 113 (1968)
Heft: 11

Artikel: L'instruction alpine dans les ER inf mont
Autor: Corboz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'instruction alpine dans les ER inf mont

Les buts que doivent atteindre les écoles d'infanterie de montagne sont fixés, comme pour toutes les autres écoles de son arme, par le Chef d'arme de l'infanterie. Il est cependant évident que les résultats obtenus ne peuvent pas être absolument identiques partout, compte tenu surtout des différences géographiques et des installations à disposition, ainsi que de la diversité du Corps d'instruction.

Je ne parlerai donc que des écoles de la Suisse romande, les ER inf mont 10 et 210.

RECRUTEMENT

Nos ER inf mont fournissent les cadres et soldats fusiliers, mitrailleurs, lance-mines et du train de la Div mont 10. De plus, nous formons des fanfares et des sections sanitaires recrutées dans toute la Suisse romande, mais pour simplifier, je n'aborderai pas ce cas particulier.

Il s'agit donc d'alimenter quatre bataillons valaisans, quatre vaudois et trois fribougeois en recevant, à de très rares exceptions près, des recrues ne provenant que de ces trois cantons. Il ne faut donc pas penser que tous les jeunes Romands férus de montagne viennent chez nous, loin de là, les cantons de Genève et de Neuchâtel ne nous envoyant en principe personne. L'officier de recrutement peut cependant procéder à une certaine sélection en ce qui concerne les Vaudois, puisque ce canton doit fournir, en plus de ses quatre bataillons de montagne, un régiment motorisé d'infanterie et un bataillon pour la division frontière. Le canton de Fribourg a, en plus de son régiment d'infanterie de montagne, aussi un bataillon de plaine de langue française, ce qui permet à des non-montagnards d'y être incorporés. Par contre, le Valais romand ne peut attribuer ses fantassins qu'à ses quatre bataillons de montagne, qu'ils aient ou non le vertige. L'article 19 de notre Constitution fédérale exerce donc une action directe sur nos

écoles, en nous obligeant à adapter nos programmes à des recrues qui ne sont pas nécessairement des montagnards en puissance.

Il est bon par ailleurs de rappeler que les conscrits qui peuvent prouver lors du recrutement qu'ils pratiquent l'alpinisme au sein d'un club, et qui obtiennent la mention aux examens d'aptitudes physiques, sont attribués aux grenadiers de montagne, ce qui tend à nous priver d'une certaine élite.

BUTS DE L'INSTRUCTION

Ils ont été définis en 1961 de la manière suivante: « Donner les bases de la vie et du combat en montagne, en partant de l'idée qu'il s'agit en premier lieu du combat pour les cols. » Ceci signifie que nous ne devons pas envisager une préparation à la haute montagne, mais nous limiter à des altitudes maximales de 2500 à 3000 mètres, même en admettant que nous devons rester aussi maîtres des possibilités de détournement des principaux cols. Par ailleurs, si l'on veut se fixer une limite inférieure, il est bon de se rappeler que nombreux sont les affluents du Rhône en Valais qui sont infranchissables sans moyens artificiels au niveau même de la plaine. En ce qui concerne le côté « vie » en montagne proposé, il faut d'emblée le prolonger en « survie », tant il est vrai que la petite densité des possibilités de logement au-dessus d'une certaine altitude obligera nos troupes, dans leur grande majorité, à s'en passer.

Ceci dit, il faut encore préciser que l'on différencie l'instruction donnée dans les écoles d'été ou celles d'hiver, pour tenir compte des conditions météorologiques.

Voici quelles sont, dans les grandes lignes, les matières à enseigner:

Techniques alpines d'été:

- utilisation de la corde
- marche dans le gazon, les éboulis et le rocher facile
- passage de torrents

- varappe en montée et en descente
- assurage rocher
- utilisation de mains-courantes
- rappel de corde dans le siège cuisse-épaule
- marche dans la neige, sur le névé et la glace
- utilisation du piolet
- marche avec crampons
- construction de bivouacs: tentes, en forêt, dans le rocher, bivouacs de fortune.

Techniques alpine d'hiver :

- instruction à ski:
 - marcher, glisser, descendre, freiner, changements de direction (stemm-christiana comme exigence supérieure)
 - déplacements en terrains variés avec paquetage
 - passage d'obstacles
 - skier en colonne
 - skier encordé
 - skier de nuit avec et sans lumière
- utilisation de mains courantes
- services d'avalanches:
 - utilisation de la sonde
 - utilisation de la cordelette à avalanches
- construction et utilisation de luges de secours
- construction de bivouacs: tentes, cavernes de neige, iglous, iglous-cavernes
- pour le train: utilisation de luges et bivouacs-neige avec les bêtes
- en plus, pour tous, comme en été, utilisation de la corde, varappe et rappels.

En outre, il faut donner une instruction alpine plus poussée à environ un tiers des recrues des compagnies de fusiliers. Ceux-ci, que l'on sélectionne sur leurs propres dires en début d'école, sont réunis en sections dites « alpines », et doivent être surtout capables d'aménager et d'équiper les passages difficiles,

à l'intention des gros. Ces sections peuvent aussi être engagées comme éléments de combat dans des terrains plus délicats.

Pour être complet, il faut brièvement évoquer l'instruction des cadres. La conduite en montagne exige certaines connaissances spéciales, et en tout cas une discipline plus poussée que partout ailleurs. Nous tentons d'inculquer à nos jeunes cadres des notions de choix d'itinéraires, de météorologie, de connaissances générales des conditions de la montagne et des dangers qu'elle présente.

BUT NON PRÉCISÉ

Rien ne peut remplacer en montagne *l'expérience*. Et nous ne pouvons pas la donner. Comme nous l'avons vu au début de cet article, nous recevons obligatoirement une forte proportion de gens inexpérimentés. Par exemple, il faut compter en moyenne, aux écoles de printemps, 20 à 25 % au maximum de bons skieurs, cadres compris, c'est-à-dire ceux qui sont capables d'emblée de skier sûrement, sans chute, en toutes neiges et avec paquetage. Il y a 30 à 35 % de skieurs moyens, les pistards du dimanche, et les autres sont des débutants absolus. Personne ne s'étonnera donc que, même en fin d'école, il faille plus de temps à une compagnie sur skis pour effectuer un trajet donné à la descente qu'à la montée. Car la vitesse moyenne d'une subdivision est toujours chez nous celle du plus faible.

Si nous ne pouvons pas apporter l'expérience, nous devons nous efforcer d'y suppléer en essayant de donner à ceux qui ne l'ont pas déjà le goût de la montagne, dans l'espoir qu'ils la pratiqueront ensuite au civil. C'est la raison pour laquelle nous entreprenons parfois des ascensions d'une certaine importance ou de grandes traversées. Ces expéditions ont pour but de montrer aux débutants des beautés qu'ils ignorent, de leur apprendre la satisfaction qu'il y a à se vaincre soi-même en dominant une nature parfois hostile et à prendre une mesure insoupçonnée de ses possibilités.

Il ne faut pas se bercer d'illusions. Mais si nous ne faisons que quelques néophytes par école, l'ensemble ne peut qu'y gagner.

MÉTHODE D'INSTRUCTION

Au moment où fut introduite dans nos écoles l'instruction de montagne spécialisée, l'on supprima, pour trouver le temps nécessaire, l'instruction au franchissement de rivières et une partie du combat de localités. C'était un peu vouloir faire entrer un Suisse moyen actuel dans une armure moyenâgeuse. Pour n'être pas trop gêné aux entournures, il a fallu renoncer à approfondir certains domaines d'enseignement (la lutte anti-chars en particulier). Des recherches ont aussi été faites pour essayer de rationaliser l'instruction. Mais force fut bien de se rendre compte que ceci avait déjà été parfaitement réalisé par nos prédécesseurs, et qu'il n'y avait pas ici beaucoup de temps à gagner. La solution actuelle consiste à intégrer l'instruction de montagne proprement dite à d'autres branches, lorsque faire se peut, dans l'instruction de combat par exemple.

Lors des premières écoles de montagne, les cadres en paiement de galon n'avaient reçu aucune instruction spécialisée. Il a donc fallu, pour pouvoir enseigner la matière montagne, faire appel aux sections dites « alpines », puisqu'elles sont composées de gens ayant déjà pratiqué au civil l'alpinisme. Les cadres et recrues de ces sections étaient donc préparés lors de séances particulières, puis enseignaient les rudiments techniques au reste de la compagnie. Ce système permit des progrès certains, avec le désavantage connu, mais inévitable, d'enlever aux cadres organiques la responsabilité d'une part importante de l'instruction. Maintenant que tous les cadres subalternes ont reçu dès le début de leur instruction militaire la technique alpine, le système d'engagement des sections alpines comme moniteurs n'est plus utilisé, et chaque chef de section est responsable de la formation de ses subordonnés. Les résultats sont certainement positifs, bien qu'il y ait parfois quelques ennuis: le cas récent d'un lieutenant qui

avait effectué son ER, son ESO et son EO en été, et qui est venu, comme non-skieur, payer son galon dans une école de printemps. Sa tâche ne fut pas facile.

Le meilleur moyen d'affermir les connaissances techniques de base est de pouvoir les appliquer dès le début des tirs et exercices de combat, lors du premier déplacement. Il est donc nécessaire que durant la période de détail déjà, les notions données soient assez complètes. Pour y arriver, les unités vont passer, dès la quatrième ou la cinquième semaine de l'école, un ou deux jours en montagne, à deux ou trois reprises, avec des bivouacs (neige ou tentes).

Pour clore ce chapitre, je crois pouvoir dire que si nos méthodes d'instruction ne sont pas révolutionnaires, elles semblent donner des résultats valables.

LE CORPS D'INSTRUCTION

En 1960, un coup de baguette magique dota notre armée de trois divisions de montagne. Un trait de plume changea trois écoles de recrues d'infanterie toutes simples en écoles de montagne, pour le premier janvier 1962. Il pourrait sembler, en bonne logique, que les miracles auraient dû s'arrêter là. A mon avis, c'est au contraire là qu'ils ont commencé. En effet, un corps d'instruction que rien, semble-t-il, ne destinait à se spécialiser dans ce domaine très particulier de l'instruction de montagne, s'y est mis avec cœur et courage. Avec le résultat que l'on commence déjà à recruter de jeunes instructeurs, officiers ou sous-officiers, qui ont passé par la filière « montagne ». C'est un succès certain, qui est tout à l'actif de ceux qui ont dû, bien malgré eux, être des pionniers.

RÉSULTATS PRATIQUES

Nos écoles fournissent à la Division de montagne 10 de jeunes éléments qui possèdent les rudiments d'instruction alpine nécessaires, même si c'est, nous l'avons vu, au détriment d'autres domaines.

A mon avis cependant, l'acquis principal est d'un autre ordre. Il réside dans l'état d'esprit qui anime la plupart des jeunes que nous licencions. Je crois pouvoir dire qu'il est positif, dans son ensemble.

Une preuve me semble résider dans le fait que nous avons beaucoup de cadres. A chaque école, plus de la moitié des jeunes sous-officiers désirent continuer un avancement, et nous devons en décevoir, pour sélectionner. Ceci provient probablement d'abord du fait que les jeunes qui demandent au recrutement d'être incorporés en montagne représentent une certaine élite. Je crois aussi que le côté sportif de l'instruction alpine présente un attrait qui fait passer sans trop de douleurs les inévitables ennuis de la vie militaire. Mais ce dont je suis certain, c'est que le contact de la nature alpestre, de ses beautés, de sa grandeur, mais aussi des difficultés qu'elle impose, difficultés qui obligent chacun à se vaincre soi-même à plus d'une reprise, marque nos jeunes, les mûrit, leur donne la perception, inconsciente peut-être, de ce que nous voulons défendre. Bien que manquant de points de comparaison, je suis persuadé que les écoles de montagne sont les plus belles que l'on puisse être appelé à commander.

L'INSIGNE DE HAUTE MONTAGNE

Si j'aborde ce sujet, bien qu'il ne touche, au point de vue des effectifs, qu'une minime partie de nos écoles, c'est qu'il exprime le sommet de ce que nous pouvons atteindre.

Une ordonnance du Chef du DMF du 14 août 1964 habilite les commandants des écoles de montagne à décerner l'insigne de haute montagne.

Des exigences, fixées par l'ordonnance du 10 juillet 1963, conditionnent l'obtention de l'insigne.

Deux conditions de base nous intéressent. L'une disant que les distinctions ne peuvent être décernées que pour d'excellentes performances aux hommes « de caractère irréprochable et ayant une bonne tenue militaire », et l'autre, plus spécifique

du domaine qui nous intéresse, précisant que les qualifications ne peuvent être données « qu'aux hommes possédant une grande expérience de la montagne et qui prouvent, lors des examens, qu'ils possèdent à fond les techniques alpine et du ski ».

Il est évidemment très rare qu'un jeune homme de 20 ans puisse se targuer de posséder une grande expérience de la montagne, même s'il est un technicien avéré d'hiver ou d'été. Cette expérience, nous l'avons déjà vu, ne peut s'acquérir que par une longue pratique de la montagne, qui amène à en connaître des éléments impondérables, indispensables cependant pour maîtriser en particulier toutes les conditions de sécurité nécessaires à l'engagement de troupes en montagne. Car il ne faut pas confondre les responsabilités du chef de course d'une association civile avec celles d'un chef militaire, qui ordonne une opération, au lieu de la recommander seulement pour le bien-être des participants.

Ce n'est pas ici je pense la place de détailler la façon dont sont organisés les examens donnant accès aux certificats de capacité d'hiver ou d'été. Je me contenterai de dire que sur des effectifs de 700 cadres et recrues environ par école, une quinzaine seulement ont accès aux examens pratiques. Et de ceux-ci, quatre ou cinq seulement se voient décerner le certificat de capacité. Si bien qu'au total, depuis 1964, l'école n'a attribué que 7 insignes de haute montagne, pour un effectif de plus de 5000 cadres et recrues en service. Les titulaires ont donc vraiment le droit d'être fiers de l'arborer.

D'UN AUTRE INSIGNE

Je pense que certains lecteurs ont porté autrefois, comme moi, le tout petit chevron de montagne. Je ne sais pas pourquoi ni comment il a disparu. Et s'il renaissait, sous une forme ou une autre? Quel serait l'état d'esprit de ceux qui, lors du licenciement de l'école de recrues, se fixeraient, sur la manche ou au bonnet, quelque chose de minime qui leur permettrait

cependant de faire reconnaître qu'ils appartiennent à un corps particulier? Uniformité et modestie sont des qualités. Leur excès, comme tous les autres, n'est-il pas un défaut?

CONCLUSION

L'instruction alpine de nos écoles peut et doit se perfectionner. Mais nous ne devons pas nous laisser impressionner par les performances réalisées par des écoles étrangères qui semblent parallèles aux nôtres, mais qui en réalité ne comprennent que des spécialistes. Chez nous, le côté « gymnastique » de l'alpinisme, même s'il est spectaculaire, doit céder le pas à l'entraînement à la survie, qui devient d'autant plus nécessaire que le confort civil s'améliore.

Cependant nous ne devons jamais oublier que si nos troupes de montagne doivent pouvoir survivre en altitude, ce n'est que pour pouvoir y combattre avec efficacité.

Col EMG CORBOZ
Cdt des écoles d'infanterie
de montagne 10 et 210

Il y a quand même progrès depuis que, dans cette revue, vers 1912, le colonel Feyler se battait pour faire transférer en montagne nos ER inf mont qui stationnaient alors à Genève et déambulaient avec « bâtons » de montagne, piolets, cordes et mulets sur le *quai* du Mont-Blanc! (Réd.)